



L'accréditation est l'outil principal pour démontrer la compétence d'un organisme d'évaluation de la conformité (OEC), tels que des laboratoires d'essais, d'analyses, d'étalonnages, des organismes d'inspection et de certification (systèmes, produits, de personnes).

L'accréditation est une activité volontaire et sans but lucratif, elle garantit non seulement la libre circulation des produits et des services sur le marché national, régional et international, mais aussi elle contribue à améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

Afin qu'ALGERAC puisse remplir ses missions qui lui sont dévolues, et qui sont celles d'assurer la confiance, l'indépendance et la compétence des organismes d'évaluation de la conformité (OEC) et en tant que Directeur Général, Je m'engage personnellement:

- à assurer tous les moyens nécessaires permettant à ALGERAC d'agir en toute objectivité, libre de toutes pressions administratives, commerciales, financières ou autres facteurs susceptibles de compromettre l'impartialité dans ses travaux et ses décisions.
- à garantir la confidentialité de toutes les informations concernant les organismes d'évaluation de la conformité accrédités ou candidats à l'accréditation sauf si la loi l'autorise ou l'interdit après avoir avisé le client.
- à mettre en œuvre et à améliorer régulièrement l'efficacité de notre système de management, basé sur des politiques et des procédures, conformément aux exigences de la norme ISO/CEI 17011 et les documents applicables selon les exigences de l'EA (l'European Cooperation for Accreditation), d'ILAC (d'International Laboratory Accreditation Cooperation), de l'IAF (International Accreditation Forum), de l'ARAC (Arab accreditation cooperation), de l'AFRAC (African Accreditation cooperation), et de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamique (SMIIC)) en vue de maintenir notre reconnaissance au niveau national, régional EA et International ILAC pour les activités (inspection, laboratoires essais et étalonnage) ;



- à déposer auprès des instances de l'EA, trois demandes de reconnaissance sur les référentiels d'accréditation ISO/CEI 17021-1, ISO/CEI 17065 et ISO 15189 respectivement pour les certificateurs systèmes de management, les certificateurs produits, procédés et services et les Laboratoires de Biologie Médicale.
- avec mon équipe, à mieux répondre aux besoins des parties intéressées : les organismes d'évaluation de la conformité accrédités et leurs clients (producteurs, prestataires de services, entrepreneurs, installateurs,..., etc.), les pouvoirs publics, les consommateurs, ainsi que les instituts de normalisation, de métrologie, de recherche, de développement et les institutions en charge de l'innovation ;
- à promouvoir la démarche d'accréditation au profit des OEC organismes d'évaluation de la conformité (OEC)
- à informer les laboratoires accrédités ou candidats à l'accréditation à participer à des essais d'aptitudes et d'inter-comparaisons organisés par des tiers.
- à ce que mon équipe possède la qualification et l'expertise nécessaire à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées, et qu'elle améliore continuellement sa compétence à travers des actions de formation continue;
- à encourager la mise en place d'un réseau multidisciplinaires d'organismes d'évaluation de la conformité (OEC) (laboratoire, inspection, certification) accrédités, en vue de divulguer les bonnes pratiques et d'harmoniser les compétences ;
- à encourager le développement des compétences métrologiques nationales pour soutenir et donner confiance à l'évaluation de la conformité et de répondre aux besoins du marché ;
- à encourager notre organisation à être plus actif aux travaux des comités techniques EA/IAF/ILAC/ARAC/SMIC/AFRAC en vue d'assurer la veille normative ;



Je m'efforcerai d'organiser, de maintenir et de développer toutes relations utiles avec nos partenaires étrangers, directement et à travers les organisations internationales et régionales et ceci dans le but d'échanger nos expériences et de gagner leur confiance.

Le responsable qualité est chargée de veiller à la mise en œuvre, à l'entretien du système de management et de rendre compte au directeur général sur la pertinence et la performance du système et de tout éventuel besoin d'amélioration.

Directeur Général  
N. BOUDISSA